PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

PRÉPARATION D'ÉTÉ 2020 AU CONCOURS DE CONSEILLER DE CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (MAGISTRAT FINANCIER) - CONCOURS EXTERNE (PCMF)

2026-2027

Direction : Thomas PERROUD

CETTE PREPARATION N'OUVRIRA PAS CET ETE

Directrice pédagogique : Nora CAFFIN

Le concours externe : le concours externe de magistrat financier pour le recrutement direct de conseiller de chambre régionale des comptes est régi, depuis la même loi du 12 mars 2012, par les articles L. 221-11 et R. 228-1 à -7 du code des juridictions financières.

Les épreuves écrites auront lieu le 9 octobre 2020 ; les oraux d'admission entre le 14 et le 18 décembre 2020. Attention : date limite d'inscription **lundi 15 juin 2020 inclus.**

Toutes les informations sur le site de la Cour des comptes.

La vérification des conditions de recevabilité des candidatures pour se présenter à ce concours de recrutement direct de magistrat administratif ou financier n'est pas de la compétence de l'IPAG de Paris.

La préparation : l'IPAG de Paris prépare aux écrits du concours de conseiller de chambre régionale des comptes dans le cadre d'une préparation d'été **à distance (webconférences à suivre en ligne, en direct ou en différé, et devoirs d'entraînements au format numérique)**.

La préparation d'été 2020 est accessible à tous ceux voulant présenter le concours d'octobre 2020, sans sélection et par convention de formation avec l'IPAG.

Le programme : la préparation propose des devoirs d'entraînement (avec correction individuelle) et des séances de correction par webconférence pour les 2 épreuves écrites d'admissibilité du concours :

Une épreuve consistant en l'étude d'un dossier de finances publiques (durée : 4 heures ; coefficient 2) : 3 entraînements ;
Une composition portant sur le droit constitutionnel ou administratif (durée : 4 heures ; coefficient 1) : 3 entraînements.

Le calendrier :

11 juin 2020 au 1er juillet 2020 : période d'inscription (téléchargement du dossier d'inscription par voie électronique pour tout candidat**, à partir du site Internet de l'IPAG de Paris** Accueil > Candidatures-Inscriptions)

2 juillet 2020 au plus tard : renvoi, **par voie électronique**, à chaque candidat dont le dossier est recevable **:**



> Un exemplaire de la convention de formation particulière, revêtu de la signature du directeur de l'IPAG de Paris, qui forme le contrat (un exemplaire est adressé à l'agent comptable de Paris 2, un exemplaire et archivé à l'IPAG) ;
> Le calendrier définitif des entraînements et des webconférences de correction (les webconférences sont enregistrées pour visionnage ultérieur).
N. B. : l'inscription à la préparation d'été « magistrat financier », sous convention de formation particulière, ne confère au candidat à cette préparation ni la qualité d'usager de l'IPAG de Paris ni celle d'étudiant de l'Université de Paris II. Les droits versés ne sont pas remboursés, y compris si la préparation d'été nest pas suivie en tout ou en partie ou si le candidat est boursier.

Les droits d'inscription : 443 € (pour la PCMF d'été 2020).

Le calendrier de la formation : la préparation débute en juillet 2020 pour tous les candidats et elle se termine le jour de la sélection, dite « admissibilité » pour tous les candidats inscrits, soit début octobre 2020. Elle se prolonge jusqu'au mois de décembre 2020, au plus tard, pour les candidats inscrits qui seraient admissibles aux concours 2020.

Pour ce concours externe, les candidats admissibles se verront proposer, sans frais supplémentaires, de passer un grand oral d'admission à blanc devant un jury professionnalisé, avant le début des oraux, selon des modalités précisées, par voie électronique, dans les jours suivant les résultats d'admissibilité.

ADMISSIONS

Le calendrier :

Du 11 juin au 1er juillet 2020 : période d'inscription (téléchargement du dossier d'inscription par voie électronique pour tout candidat**, à partir du site Internet de l'IPAG de Paris** Accueil > Candidatures-Inscriptions)

2 juillet 2020 au plus tard : renvoi, **par voie électronique**, à chaque candidat dont le dossier est recevable **:**

Un exemplaire de la convention de formation particulière, revêtu de la signature du directeur de l'IPAG de Paris, qui forme le contrat (un exemplaire est adressé à l'agent comptable de Paris 2, un exemplaire et archivé à l'IPAG) ;
Le calendrier définitif des entraînements et des webconférences de correction (les webconférences sont enregistrées pour visionnage ultérieur).
N. B. : l'inscription à la préparation d'été « magistrat financier », sous convention de formation particulière, ne confère au candidat à cette préparation ni la qualité d'usager de l'IPAG de Paris ni celle d'étudiant de l'Université de Paris II. Les droits versés ne sont pas remboursés, y compris si la préparation d'été nest pas suivie en tout ou en partie ou si le candidat est boursier.

Les droits d'inscription : 443 € (pour la PCMF d'été 2020)

Le calendrier de la formation : la préparation débute en juillet 2020 pour tous les candidats et elle se termine le jour de la sélection, dite « admissibilité » pour tous les candidats inscrits, soit début octobre 2020. Elle se prolonge jusqu'au mois de décembre 2020, au plus tard, pour les candidats inscrits qui seraient admissibles aux concours 2020.

Pour ce concours externe, les candidats admissibles se verront proposer, sans frais supplémentaires, de passer un grand oral d'admission à blanc devant un jury professionnalisé, avant le début des oraux, selon des modalités précisées, par voie électronique, dans les jours suivant les résultats d'admissibilité.

PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

PROGRAMME

Le programme : la préparation propose des devoirs d'entraînement (avec correction individuelle) et des séances de correction par webconférence pour les 2 épreuves écrites d'admissibilité du concours :

Une épreuve consistant en l'étude d'un dossier de finances publiques (durée : 4 heures ; coefficient 2) : 3 entraînements
Une composition portant sur le droit constitutionnel ou administratif (durée : 4 heures ; coefficient 1) : 3 entraînements
Le calendrier de la formation : la préparation débute en juillet 2020 pour tous les candidats et elle se termine le jour de la sélection, dite « admissibilité » pour tous les candidats inscrits, soit début octobre 2020. Elle se prolonge jusqu'au mois de décembre 2020, au plus tard, pour les candidats inscrits qui seraient admissibles aux concours 2020.

Pour ce concours externe, les candidats admissibles se verront proposer, sans frais supplémentaires, de passer un grand oral d'admission à blanc devant un jury professionnalisé, avant le début des oraux, selon des modalités précisées, par voie électronique, dans les jours suivant les résultats d'admissibilité.

CONTACT

Le coordonnateur : Thomas PERROUD, professeur agrégé de droit public

La gestionnaire : Nora CAFFIN, directrice pédagogique
Tél. + 33 (0)1 53 63 86 39

PLUS D'INFORMATIONS

https://www.assas-universite.fr/fr/preparation-dete-2020-au-concours-conseiller-chambre-regionale-comptes-magistrat-financier-concours